Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 035-213503634-20260914-D_2026_95-DE

Pont-Péan

35131 PONT-PÉAN
Tel. 02 99 52 41 70
mairie@pontpean.bzh

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation :
8 septembre 2026

Affichage :
Du 18 septembre au 17 décembre 2026

Nombre de conseillers :
En exercice : 27
Quorum : 14
Présents : 23
Votants : 26

L'an deux mil vingt-six, le quatorze septembre à 20h30, le conseil municipal de la commune de PONT-PÉAN, légalement convoqué le huit septembre conformément aux articles L 2121-9 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur ZEROUKHI Mourad, Maire.

PRESENTS : Mourad ZEROUKHI, Denis DUAULT, Marjorie SOURNAC LEMOINE, Julien GROS, Espérance NIYUNGEKO, Renaud BONAMI, Delphine SIRERA, Jean-Michel ENNESSER, Yohann RADIN, Stéphanie BON, Marie-Hélène OGER, Isabelle THEVENON, Maryse AUDRAN, Dominique CANNESSON, Pascal THEVENON, Romain COLLIGNON, Romain GUENO, Frédéric GOURDAIS, Dominique JACQ, Bernadette DENIS, Sylvie BERNARD, Stéphane MÉNARD, Gwennaelle GAUDE

ABSENTS EXCUSÉS : Jérémie NOGUES ; Maëlenn LE GUEN, Elisabeth PANARDIE
ABSENT (E) : Julie ORAIN
PROCURATION DE VOTE ET MANDATAIRE :
Jérémie NOGUES a donné pouvoir à Stéphanie BON
Maëlenn LE GUEN a donné pouvoir à Delphine SIRERA
Elisabeth PANARDIE a donné pouvoir à Espérance NIYUNGEKO
SECRETAIRE : Marjorie SOURNAC LEMOINE

Hervé LEFRANC BOURASSEAU, Directeur Général des Services assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Les membres du Conseil municipal constatent que les dispositions législatives concernant la convocation et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

## 2026 – 95 AMENAGEMENT URBAIN
## Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage

Le Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage (SDAHGV), élaboré conjointement par l'État et le Conseil Départemental, coordonne les actions locales relatives à l'accueil des gens du voyage.

Placé sous le pilotage de l'État et du Département, il est arrêté pour une durée de 6 ans.

En Ille-et-Vilaine, le SDAHGV 2020-2025 a été approuvé par arrêté conjoint du Préfet et du Président du Conseil Départemental du 15 juillet 2020. Il s'agit du troisième schéma départemental « gens du voyage » après ceux validés en 2004 et 2012.

Ce schéma révisé ajuste les missions et l'organisation du Groupement d'Intérêt Public "Accueil des Gens du Voyage" (GIP AGV35) qui demeure son outil départemental de suivi et de mise en œuvre en lien étroit avec les services de l'État, du Conseil Départemental, de la CAF35 et les EPCI d'Ille-et-Vilaine.

Tous les EPCI sont compétents en matière de création, d'aménagement, d'entretien et de gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs, depuis la loi n° 2015-991 portant nouvelle organisation territoriale de la République (Loi NOTRE).

Les études d'opportunité de création des équipements d'accueil prescrits dans le schéma sont à mettre en œuvre dans les 2 ans suivant la date de publication du document.

Ce schéma révisé a fait l'objet d'une concertation menée avec les acteurs locaux.

Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 035-213503634-20260914-D_2026_95-DE

En s'appuyant sur une évaluation préalable des besoins et de l'offre existante à l'échelle départementale, le schéma départemental comporte des prescriptions relatives à la création d'**aires permanentes d'accueil** destinées aux séjours de courte et moyenne durée (occupation pour une durée de 3 mois renouvelable, fermeture annuelle), de **terrains familiaux locatifs** dédiés à l'installation prolongée de familles et se composent d'emplacements avec un espace pour les caravanes et une construction avec sanitaires, cuisine et espace de séjour, d'**aires de petit et grand passage** permettant l'accueil ponctuel de grands groupes pour les grands passages estivaux. Il précise également les **actions sociales en faveur des gens du voyage.**

En Ille-et-Vilaine, trois enjeux majeurs ont été identifiés dès le début de la démarche et traduits en objectifs du nouveau schéma :

1. **La nécessaire diversification des équipements d'accueil,**
2. **Le développement d'une offre d'habitat diversifié,**
3. **La gouvernance et le suivi du SDAHGV.**

Au niveau de Rennes Métropole, la Conférence des Maires du 27 novembre 2025, le Bureau métropolitain du 4 décembre 2025 ainsi que le Conseil de Rennes Métropole du 18 décembre 2025 avaient émis un avis favorable sur le projet de Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage pour la période 2026-2032.

**Le conseil métropolitain en juin 2026 a émis un avis favorable** sur le projet de Schéma Départemental d'Accueil des Gens du voyage 2026-2032, et notamment sur la préconisation de développer l'offre de terrains familiaux et logements adaptés afin de conforter l'ancrage actuel des familles présentes sur notre territoire, tout en rappelant l'obligation prise par les communes dans le cadre du PLH, y compris pour les communes de moins de 5 000 habitants.

Une réserve a cependant été émise sur la localisation des 10 aires de grand passage de petite capacité localisées sur les communes de Rennes, Bruz, Cesson-Sévigné, Chartres-de-Bretagne, Le Rheu, Pacé, Saint-Grégoire et Saint-Jacques-de-la-Lande. En effet, Rennes Métropole, au titre de sa compétence PLH pourra, au plus tard à l'occasion de la revoyure à mi-parcours du PLH 2023-2028, proposer une répartition territoriale alternative de ces 10 aires de grand passage de petite capacité au sein de ses 43 communes.

**Après en avoir délibéré,**
**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité (26/26 voix) :**

**EMET un avis favorable** sur le projet de Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage.

Pour copie conforme, en Mairie, le 15 septembre 2026.

Le Maire,

MAIRIE DE PONT-PEAN 35 Ille-et-Vilaine

Mourad ZEROUKHI